

La Taxe d'Apprentissage
est le seul impôt
dont vous pouvez choisir le bénéficiaire...



Contribuez au développement de l'IGS par
le versement de votre taxe d'apprentissage.

Leader européen pour les formations en Management des RH, l'IGS (Institut de Gestion Sociale) forme et diplôme depuis 36 ans les futurs responsables des Ressources Humaines des entreprises.

Pour que ses étudiants soient embauchés et appréciés, l'IGS collabore étroitement avec les Directions des Ressources Humaines et les Directions Générales des entreprises pour connaître et répondre à leurs besoins par des programmes adaptés, qui évoluent chaque année.

En plus de la transmission des savoir-faire adéquats à l'exercice de fonctions de responsabilités, l'IGS accompagne le développement personnel de ses étudiants pour qu'ils soient demain des acteurs efficaces et épanouis

Collaborer et continuer ensemble donne un sens et du sens à une profession en perpétuelle évolution.

Pour le versement de votre hors quota (barème)
Catégorie B, C et par cumul A (avec obligation de versement en B) :

• IGS Paris
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
www.igsparis.com

IGS Paris - UAI: 0754738T
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

Pour le versement de votre quota :

• CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée)
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
www.cfa-igs.com

CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée) - UAI: 0752944T
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS :

Service Relations Entreprises
Alexia CEVA
Tél. : 01 40 03 79 65
aceva@groupe-igs.fr

Rémi DEJEAN
Tél. : 01 40 03 15 58
rdejean@groupe-igs.fr

IGS - 12, rue Alexandre Parodi - 75010 PARIS. Ayant pour organisme gestionnaire l'association IGS, siège social : 1, rue Jacques Bingen - 75017 PARIS - 11/2011 - Crédits photo : Tous droits réservés.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 (salaires 2011)

FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE
UN INVESTISSEMENT DURABLE
POUR VOTRE ENTREPRISE

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IGS

La Grande Ecole des Ressources Humaines

www.igsparis.com

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

L'IGS, DES PROJETS INNOVANTS POUR RÉVÉLER DES TALENTS

Votre appui est essentiel pour assurer la continuité de notre mission par des innovations pédagogiques, une individualisation de l'accompagnement, des missions culturelles et un enseignement dispensé par des professionnels pour former des jeunes gens responsables et engagés.

Votre soutien nous permet de financer notamment :

- Le développement de la diversité culturelle et de l'égalité des chances en favorisant l'accès à l'éducation et à la formation de tous les publics fragilisés, avec la promesse d'une intégration sociale réussie et d'une employabilité durable. Le Groupe IGS favorise par exemple l'accès à la formation des personnes en situation de handicap avec Hand'IGS (www.handigs.com).
- Le déploiement du module Développer son Capital Humain (DCH) : Accompagnement personnalisé des étudiants pour développer leur employabilité durable à travers des ateliers spécialisés : Développement personnel / soft skills, Techniques de recherche d'entreprises et Elaboration du projet professionnel. Les séances sont soutenues par des temps de formalisation, de réflexions personnelles et des échanges privilégiés avec une équipe pédagogique disponible et des tuteurs en entreprises.
- L'ouverture à la culture avec la réédition d'Urb'art, le festival de street art du Groupe IGS.

Votre contribution, indispensable à la réussite de nos étudiants, permet de révéler tout leur potentiel et leur talent en les aidant à réaliser des projets professionnels porteurs et innovants.



Taxe d'apprentissage : 4 bonnes raisons de choisir l'IGS

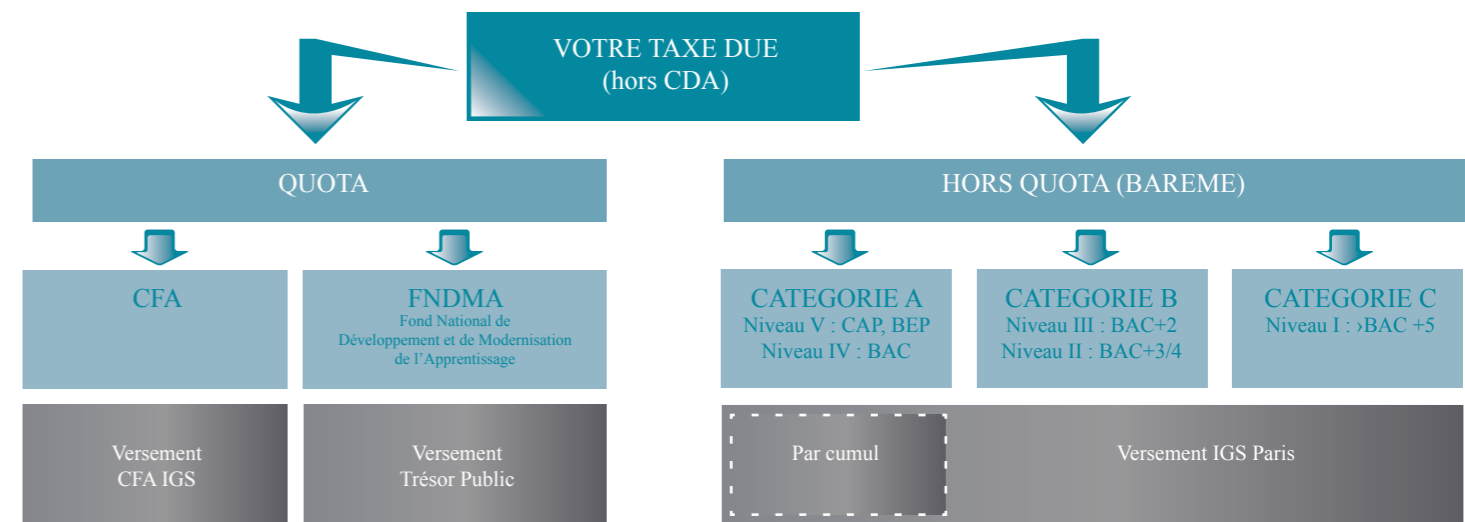
- 1 Vous soutenez les projets de développement pédagogique et d'innovation de l'école afin de préparer nos étudiants aux nouveaux enjeux RH
- 2 Vous favorisez l'ouverture de l'IGS à l'international avec le développement d'un programme en partenariat avec l'Université de Stirling (Ecosse), d'une option internationale qui après 15 mois permet aux étudiants d'obtenir en plus de leur titre français un MSc. International Human Resources de London South Bank University et l'incitation à la mobilité européenne des étudiants et des enseignants dans le cadre de la Charte Erasmus
- 3 Vous bénéficiez d'un accès privilégié au réseau des anciens, d'aides dans votre sourcing et vos recrutements et d'accès à nos services « Atouts Carrière » et le Réseau Emploi du Groupe IGS.
- 4 Vous êtes les invités privilégiés de tous les événements de l'IGS et particulièrement du cycle de conférences : « Les jeudis de l'IGS », qui programme la présentation de thèmes d'actualité RH par des conférenciers, experts reconnus.

En versant la taxe d'apprentissage à l'IGS, vous faites d'une obligation légale des entreprises un investissement utile pour tous.

MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2012, elle s'élève à 0.68%* (dont 0,18% de Contribution au Développement de l'Apprentissage - CDA) de la masse salariale. Elle se divise en 2 parties : le quota, qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème), qui permet de financer des formations premières et technologiques.

*Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 4% de l'effectif moyen annuel. AIDA se tient à votre disposition pour le détail de cette majoration.



La taxe d'apprentissage doit être considérée non seulement comme un témoignage de confiance mais aussi comme un élément constitutif de notre partenariat. Développons-le ensemble !

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IGS Paris :

- Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.**
- 1 Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'IGS Paris et de notre partenaire CFA IGS à l'aide des étiquettes jointes au dos.
 - 2 Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 1^{er} mars 2012. Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

L'IGS Paris est habilité en catégorie B,C et par cumul en catégorie A (avec obligation de versement en B). Pour soutenir davantage notre école, vous pouvez aussi verser votre quota à notre CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée), dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.

Pour simplifier vos formalités tout en respectant vos choix, nous vous recommandons notre OCTA partenaire AIDA :



106, Bd Maiesherbes - 75017 Paris
Tél : 01 56 79 27 23 - Fax : 01 56 79 27 39
info@aida-fr.com - www.aida-fr.com

Collez directement le(s) sticker(s) sur votre formulaire taxe d'apprentissage ! À découper au dos de cette plaquette.

IGS Paris - UAI: 0754738T
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

CFA IGS (ex CFA Bureautique Appliquée) - UAI: 0752944T
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris